

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 24 Octobre 2008

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'HABITAT

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/07

OBJET : Attribution de subvention d'investissement à une association intervenant dans le domaine de la solidarité.

RÉSUMÉ : La délégation locale de Mormant de la Croix Rouge Française sollicite le Département pour l'achat de bâtiments modulaires d'une superficie de 230 m², pour un montant total de 15 000 €, suite à la démolition des bâtiments communaux amiantés mis à leur disposition. Il est proposé de lui accorder une aide à hauteur de 50 % de la dépense prévisionnelle, soit 7 500 €.

Fondée en 1864, la Croix-Rouge Française a pour vocation de prévenir et d'apaiser toutes les souffrances. A la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle est présente sur tous les fronts de la détresse, en France comme à l'international.

La délégation locale de Mormant de la Croix Rouge Française sollicite le Département pour l'achat de bâtiments modulaires d'une superficie de 230 m², pour un montant total de 15 000 €, suite à la démolition des bâtiments communaux amiantés mis à leur disposition.

Il est proposé d'aider cette association à hauteur de 50% du montant initial, soit **7 500 €**, pour l'acquisition de ces bâtiments modulaires, leur permettant ainsi une continuité de fonctionnement. Ce montant sera prélevé sur les crédits 2008 du programme « **Actions insertion sociale et médico-sociale** » comme prévu lors de la séance du 27 juin dernier dans le rapport de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2008.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, et si vous en êtes d'accord, adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/07 des rapports soumis à la commission
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : M. PERRUSSOT
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 24 Octobre 2008

OBJET : Attribution de subvention d'investissement à une association intervenant dans le domaine de la solidarité.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération du Conseil général n° 7/04 du 27 juin 2008, de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2008 de la Direction des Finances,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la délégation locale de Mormant de la Croix-Rouge Française une subvention d'investissement de 7 500 € pour l'acquisition de bâtiments modulaires,

Article 2. : de préciser que cette subvention fera l'objet de deux versements, le premier de 80 % après que la présente décision sera exécutive, le solde de 20 % sur production d'un certificat d'achèvement de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses par le bénéficiaire.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

